

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°124-2022
Point 4.9.1

Point 4.9.1 de l'ordre du jour

Prix concours la ruche à projets EM Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Pôle Entrepreneurial de l'EM Strasbourg, La Ruche à Projets a créé en 2020-2021 un concours interne entrepreneurial, afin de clôturer l'année universitaire et de valoriser les projets porteurs.

L'objectif est de les récompenser pour le développement de leurs projets et de confronter leur projet aux acteurs extérieurs de l'écosystème entrepreneurial.

Le concours se divisera en 2 catégories :

- Les projets au stade de l'idée/de la preuve de concept/du prototypage
- Les projets au stade de la pré-commercialisation

Chaque entrepreneur du Pôle Entrepreneurial de l'EM Strasbourg, au moment de sa candidature, pourra postuler à une seule catégorie.

2 prix par catégories seront décernés pour cette 2ème édition :

Stade d'idée/ preuve de concept :

- Flash Idea Awards : 1 prix d'une valeur de 1000 €
- Impact Project Awards (prix pour projet à impact sociétal ou environnemental) : 1 prix d'une valeur de 1000 €

Stade de pré-commercialisation :

- Let's Jump Awards : 1 prix d'une valeur de 1500 €
- Impact Project Awards (prix pour projet à impact sociétal ou environnemental) : 1 prix d'une valeur de 1000 €

Budget global de 4500 € (2500 € sur budget Ruche ; 2000 € sur budget service RSO de l'EM Strasbourg).

Les étapes du concours sont les suivantes : appel à projet, candidature, pré-sélection sur dossier des candidats, pitch des porteurs de projet, résultats du concours.

- Phase 1 : ouverture de l'appel à projet du 13 au 30 juin 2022
- Phase 2 : clôture des candidatures le 30 juin
- Phase 3 : pré-sélection sur dossier des candidats pour la demi-finale du 7 juillet (6 projets au maximum par catégorie pré-sélectionnés)
- Phase 4 : 7 juillet 2022, journée concours

Critères d'admission concours :

- Être étudiant entrepreneur en 2021-2022 du Pôle Entrepreneurial de l'EM Strasbourg (incubateur, étudiant du DU Jeune entrepreneur ou étudiant du parcours Team Entrepreneur du programme Bachelor)
- Assiduité de l'étudiant dans son parcours au sein du Pôle Entrepreneurial

Pour candidater :

- Avoir complété la plaquette/dossier de candidature en temps et en heure

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les 4 prix proposés pour les lauréats du concours de la ruche à projets « Be(e) Distinctive Awards 2021/2022 » pour un budget global de 4 500 €.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT